

CONSEIL DE QUARTIER

DISTRICT 1 | LAC BLOUIN ET CENTRE-VILLE

Compte rendu

Séance du 8 avril 2026 à 19 h, à la salle du conseil de l'Hôtel de ville de Val-d'Or

PRÉSENCES :

M. Dave Tremblay, conseiller municipal du district 1 et président du conseil de quartier

Mme Josée Béliveau, conseillère de quartier

M. René Boutin, conseiller de quartier

Mme Marie-Ève Dufour, conseillère de quartier

M. Marc Gingras, conseiller de quartier

ABSENTS :

Mme Élisabeth Dallaire, conseillère de quartier

ASSISTANCE : 9 personnes

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

M. Dave Tremblay, président du conseil de quartier, procède à l'ouverture de la séance à 19 h 02. Il souhaite la bienvenue à tous ses conseillers et conseillères, ainsi qu'aux citoyens présents.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance

Le président procède à la lecture de l'ordre du jour. Lecture faite, il est proposé par M. René Boutin, appuyé par, M. Marc Gingras de l'adopter.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION BCV2026-01-01

3. Adoption du compte rendu du 28 janvier 2026

Une lecture du procès-verbal est réalisée par M. Tremblay. Les suivis sont faits simultanément. Il est proposé par Mme Josée Béliveau, appuyé par M. Marc Gingras, d'adopter tel quel le compte rendu de la rencontre du 28 janvier 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION BVC2026-01-02



4. Suivis :

- a. **Connexion entre le chemin Baie-Jolie et le secteur Val-des-Bois :** Le projet figurait au plan triennal élaboré par les anciens membres du conseil. Il sera réévalué en temps opportun, et des informations supplémentaires seront communiquées au fur et à mesure de l'avancement du dossier.
- b. **Identification de la piste cyclable près de l'aréna :** Les enseignes, retirées temporairement en raison des travaux, seront réinstallées au printemps.
- c. **Piste de course d'essai sur le lac Blouin :** Les activités de course sont désormais complètement cessées.

5. Réfection de la piste cyclable – Domaine des Eskers :

Un problème de sécurité est reconnu sur cette piste cyclable. L'an dernier, des barrières avaient été installées par la Ville et la population avait été invitée à ne pas l'utiliser.

À ce jour, la réfection complète de la piste ne figure pas au plan triennal pour les trois prochaines années. Toutefois, le président a demandé que des pistes de solution soient analysées, considérant que cette infrastructure est très utilisée malgré sa détérioration. Une estimation récente évalue à environ 770 000 \$ les coûts pour une réfection complète de la piste. Le plan triennal sera révisé vers la fin de l'été, et des démarches seront entreprises afin d'y intégrer ce projet, si possible.

À court terme, une intervention temporaire pourrait être réalisée à l'interne par les travaux publics. Celle-ci consisterait à retirer la couche d'asphalte, à appliquer une surface en criblure de pierre compactée. Cette solution, adaptée à la marche et au vélo, permettrait d'améliorer significativement la sécurité et la conformité de l'aménagement. Les coûts sont estimés entre 20 000 \$ et 40 000 \$.

Advenant la mise en œuvre de cette solution temporaire, celle-ci pourrait être en place pour une période minimale de trois ans, après quoi une réfection complète pourrait être réévaluée et intégrée au budget municipal.

Il est également suggéré de diffuser un message d'information sur le groupe Facebook « Versant des Eskers » afin d'expliquer la solution retenue à la population.

Enfin, il est précisé que l'état actuel de la piste s'explique notamment par les effets du gel et le passage de camions de déneigement.

6. Élection et renouvellement des mandats :

- a. **Élection :** Deux postes de conseillers de quartier sont actuellement vacants au sein du conseil.
Le président demande aux personnes présentes si quelqu'un souhaite poser sa candidature.



Mme Marie-Ève Dufour a manifesté son intérêt avant le début de la rencontre. Elle est élue pour un mandat de deux ans sans opposition.

Le président demande s'il y a une autre personne qui souhaite se proposer, mais aucune.

- b. Renouvellement des mandats :** Le mandat de Mme Josée Béliveau étant arrivé à échéance en octobre 2025, le président lui demande si elle a l'intention de renouveler son mandat. Mme Béliveau accepte de renouveler son mandat. Celui-ci est renouvelé sans opposition pour deux ans.

c. Transmission à la Ville - recommandation d'entériner les nominations

Il est proposé par M. René Boutin, appuyé par M. Marc Gingras de recommander au conseil municipal d'entériner l'élection sans opposition de Mme Marie-Ève Dufour à titre de conseillère de quartier pour un mandat de deux ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION BVC2026-01-03

Il est proposé par M. Marc Gingras, appuyé par M. René Boutin de recommander au conseil municipal de renouveler le mandat de Mme Josée Béliveau pour une période de deux ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION BVC2026-01-04

Mme Dufour étant nouvellement élue, elle se joint à la table des conseillers et conseillères de quartier à partir de 19 h 30, et ce, pour le reste de la rencontre.

- 7. Projets participatifs :** Le conseil de quartier dispose d'une enveloppe annuelle de 2 500 \$ destinée à la réalisation de projets citoyens. Étant donné qu'il s'agit d'un nouveau conseil, cette enveloppe est réinitialisée à 2 500 \$ pour l'ensemble des conseils de quartier.

Ce montant est cumulable d'une année à l'autre pour toute la durée du mandat. Il est ainsi possible de planifier et de soutenir des projets d'envergure nécessitant un financement supérieur à 2 500 \$, en combinant les enveloppes annuelles. À titre d'exemple, un projet totalisant 10 000 \$ pourrait être réalisé sur plusieurs années.

- a. Fête de quartier :** Le conseil souhaite relancer l'organisation d'une fête de quartier. Une personne bénévole est recherchée pour prendre en charge la coordination de cette activité. Les citoyennes et citoyens ayant des idées de projets sont invités à communiquer directement avec M. Tremblay afin de les soumettre.

8. Varia

Aucune intervention.



9. Questions des citoyens

- a. **Réduction de la vitesse – Bourg des Eskers** : Advenant la réfection de la piste cyclable en surface de type criblure de pierre, certains usagers, notamment les adeptes de trottinettes et de patins à roues alignées, pourraient être redirigés vers le secteur du Bourg des Eskers. Dans ce contexte, il est proposé d'évaluer une réduction de la limite de vitesse, actuellement de 50 km/h, à 30 ou 40 km/h afin d'assurer la sécurité des usagers. Cette situation avait déjà été soulevée par le président lors de la première rencontre.
- b. **Entretien du parc** : Un entretien des modules de jeux est requis, le bois étant actuellement noirci. Le président a également souligné l'importance d'assurer un entretien adéquat de la pelouse.
- c. **Vitesse de circulation sur la 397** : Le conseil souhaite adresser une demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) afin de réaliser une étude de circulation et de sécurité sur la route 397, entre le secteur Val-du-Repos et le boulevard Jean-Jacques-Cossette.

Ce tronçon présente des enjeux liés à une géométrie routière non conforme, héritée de son usage initial comme chemin d'accès à des chalets. Or, le secteur a connu une croissance importante de sa population au cours des dernières années, ce qui accentue les préoccupations en matière de sécurité.

La réalisation d'une telle étude permettrait d'obtenir un portrait global de la situation et d'orienter les décisions quant aux aménagements nécessaires pour améliorer la sécurité dans ce secteur en développement depuis une dizaine d'années.

Par ailleurs, l'ajout éventuel d'un feu de circulation, notamment à la hauteur du sentier des Fougères, pourrait être évalué dans le cadre de cette démarche.

- d. **Halloween – Stationnement et sécurité** : En prévision de l'Halloween 2026 dans le secteur des Eskers, le conseil souhaite évaluer la mise en place d'un espace de stationnement sécuritaire à l'entrée du Faubourg-de-l'Eskers.

La circulation automobile élevée, notamment en provenance de l'extérieur du quartier, soulève des enjeux de sécurité pour les enfants qui circulent à pied. Certaines situations problématiques ont été observées, notamment des véhicules entrant dans les cours privées et quittant rapidement.

Il est proposé d'encourager les visiteurs à stationner leur véhicule à l'entrée du quartier et à poursuivre leurs déplacements à pied. Par ailleurs, le manque

d'éclairage contribue à rendre l'expérience peu agréable et moins sécuritaire pour les résidents.

Ce point fera l'objet d'une analyse en vue de l'Halloween 2026 afin d'identifier des mesures adaptées pour améliorer la sécurité et la quiétude du secteur.

- e. **Parc Blouin – Toponymie et accessibilité** : Une citoyenne propose de soumettre une demande visant à renommer le parc Blouin en hommage posthume à M. Denis Brouillette, considérant son engagement marqué dans la communauté ainsi que le lien significatif de sa famille avec ce lieu.

La démarche pourra être effectuée via la section « Nous joindre » du site Web municipal, en adressant la demande au comité de toponymie.

Par ailleurs, la citoyenne souhaite profiter de cette démarche pour recommander l'ajout d'un module de jeux adapté aux personnes en situation de handicap, afin d'améliorer l'accessibilité et l'inclusion au sein du parc.

- f. **Lumière dans le tournant sur la rue Beauvais** : Une préoccupation est soulevée concernant l'éclairage dans le tournant de la rue Beauvais. Il est suggéré de privilégier l'installation d'une lumière de type « sentinelle » plutôt qu'un éclairage DEL, jugé trop intense et pouvant nuire à la sécurité. Il pourrait être envisagé de proposer cette alternative au citoyen concerné.
- g. **Règlementation sur les maisons de chambres** : Des précisions ont été apportées concernant la correspondance transmise récemment par la municipalité au sujet de la réglementation encadrant les maisons de chambres.
- h. **Déneigement** : Le déneigement fait l'objet de discussions à la suite de plusieurs commentaires. Le président souhaite vérifier le nombre de plaintes reçues et évaluer la possibilité de changer de sous-traitant pour la prochaine saison.

Il est également mentionné que l'état des chemins devrait faire l'objet de vérifications plus régulières.

Le président rappelle que toute problématique liée au déneigement peut être signalée via le site Web municipal, dans la section « Nous joindre », onglet « Déneigement ». Un suivi est généralement effectué dans un délai de 48 heures.

- i. **Projet de parc régional - Pit des Eskers** : Il sera vérifié auprès du Service sports et plein air l'état d'avancement et la possibilité de concrétisation du projet de parc régional dans ce secteur.



CONSEIL DE QUARTIER

DISTRICT 1 | LAC BLOUIN ET CENTRE-VILLE – 8 AVRIL 2026

- j. **Budget vandalisme 2025 – Réparations** : Une citoyenne demande des précisions concernant les coûts associés aux réparations liées au vandalisme. Elle souhaite également qu'une démarche de sensibilisation soit envisagée auprès de la population.

10. Date de la prochaine séance

La prochaine rencontre du conseil de quartier aura lieu le mercredi 19 août 2026 à 19 h à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville de Val-d'Or.

11. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Josée Béliveau appuyé par Mme Marie-Ève Dufour, de lever la séance. Il est 20 h 22.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION BCV2026-01-03

Chantal Gagnard
Secrétaire d'assemblée